Résolution 64 (1954)[1]

Inondations en Irlande

Assemblée parlementaire

L'Assemblée exprime sa profonde sympathie à la population de Dublin et au peuple d'Irlande à l'occasion du désastre qui vient de frapper leur capitale.

1. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 34 e séance, le 10 décembre 1954.